



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 13-4 - SPORTS - MISE A  
DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE  
PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :  
**28/21**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie, **23 DEC. 2020**  
Le  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **5 JAN. 2021**  
Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale  
  
Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
**Sandra MIGLIORE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en  
date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone  
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-  
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin  
RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa  
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK,  
Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M.  
Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD,  
Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric  
PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI,  
M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA,  
Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT,  
Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François  
ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,  
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIIK,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Aline ABRANAVAL à M. François ZEMA

**Absents :** Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour  
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – SPORTS – PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Au travers de sa politique sportive, la Commune souhaite permettre à tous les habitants Antibois, jeunes ou séniors, de participer à de nombreuses activités sportives.

C'est la raison pour laquelle depuis 2005, la Commune apporte son soutien au Centre Communal d'Action Sociale dans la mise en place d'animations sportives proposées à ses bénéficiaires (natation, aquagym, tennis, gymnastique et tennis de table), au travers d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel.

La convention arrivant aujourd'hui à échéance, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent pouvoir continuer cette collaboration. C'est pourquoi il est proposé de renouveler cette convention pour trois saisons sportives à savoir 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 (échéance le 30 juin 2023).

Dans le cadre de ce partenariat, le Stade Nautique, la Salle Saint Claude, la Salle « Chantarella » et les Tennis municipaux des Croûtons sont gracieusement mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale, selon les modalités énoncées dans ladite convention.

De plus, la Commune met à disposition, des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, pour l'encadrement de la pratique du tennis, de l'aquagym et de la natation, conformément aux dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n°2008-850 du 18 juin 2008.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel, d'une durée de trois saisons sportives, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2023, à titre gratuit, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.13-4 - SPORTS - MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2021**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/01/2021**Numéro de l'acte :** 740961 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201218-740961-DE**Date de décision :** 18/12/2020**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes